



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE

SERVICE DES ECOLES PRIMAIRES INTERCOMMUNALES

33, Promenade de l'Autan - 81170 LES CABANNES

Tél : 05.63.56.21.31

Email : ecoleprimaire.payscordais@orange.fr

Réunion de la Commission Ecole 3 Juillet 2014, à 17h00, A la Mairie de Penne.

Etaient présents : Mesdames Florence AYCAGUER, représentante des parents d'élèves de Vaour, Karine DONNADILLE, représentante des parents d'élèves de Les Cabannes, Christine FLOTTES, représentante des parents d'élèves de Vindrac, Hélène OSSART, Directrice de l'école de Vaour, Delphine PINCZON DU SEL, représentante des parents d'élèves de Penne, Marie-Hélène PONS, élue de Les Cabannes, Marie-Cécile REVEL, Coordinatrice, Messieurs Christophe ALBAREDE, Directeur de l'école de Penne, Claude BLANC, Président de la Commission Ecole, Philippe DELABRE, élu de Penne.

Absents excusés : Mesdames Régine BESSOU, Maire de Vindrac, Muriel CONQUET, Chargée d'école à Milhars, Marie DION, représentante des parents d'élèves de Bournazel, Camille LAVI, élue de Milhars, Marie-José MAUREL, élue de St Marcel Campes, Caroline MIGUEL, représentante des parents d'élèves de Milhars, Aline REDO, Directrice de l'école du Pays Cordais et Monsieur Pascal SORIN, Maire de Vaour.

1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION :

La Commission Ecole est composée d'une représentation des Maires, des directeurs/directrices, de la coordonnatrice enfance, d'une représentation des parents d'élèves des communes de la communauté qui scolarisent leurs enfants dans les écoles maternelles et primaires de la communauté.

A - Ses fonctions :

La Commission Ecole est chargée :

- du fonctionnement des écoles : aide aux enseignants,
- du fonctionnement des cantines,
- de l'entretien des locaux, des réparations ou modifications.
-

B - TRAVAUX à réaliser avec l'aide du « Service des Ecoles » :

- La gestion des inscriptions des élèves résidant dans la Communauté de Communes du Pays Cordais et hors Communauté par la mise en place de dossier demande d'inscription rempli par les parents d'élèves et étudié par la Commission Restreinte Ecole,
- Point sur la situation par commune des enfants scolarisés (communauté et Hors communauté), conventions à établir, coût financier,
- La rédaction des fiches agents notifiant leur statut, les horaires, les tâches, les responsabilités, et les travaux durant les vacances,
- La mise en place et la sécurité des jeux dans les cours, règlement intérieur des écoles,
- Passage de nombreuses conventions : Collège, Ecole de musique, Crèche, Arc en Ciel, personnel mis à disposition, Education nationale, associations, clubs,

- Réflexion sur le prix des repas (si avis demandé),
- Résolution des problèmes techniques, entretien des bâtiments, contrat d'entretien, personnel d'entretien, contrôle de sécurité par organisme extérieur, fournitures, relevés des compteurs, etc ...

2 - CREATION D'UNE COMMISSION RESTREINTE :

A - Composition de la Commission restreinte : 1 directrice/directeur d'école, 2 élus et 2 parents d'élèves.

B - Son rôle : La Commission restreinte délibère sur les admissions dans les écoles de la communauté et dans les écoles hors de la communauté. Une réunion aura lieu si possible, avant la fin de l'année scolaire, ou inévitablement la semaine précédant la rentrée.

Elle est chargée de préparer les réunions pour les dossiers importants, tels que la cantine et son règlement intérieur, le paiement des repas ...

C - Désignation des membres : Mesdames Florence AYCAGUER, Karine DONNADILLE, Hélène OSSART, Delphine PINCZON DU SEL, Messieurs Christophe ALBAREDE, Claude BLANC et Philippe DELABRE.

3 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL :

Les Formations effectuées :

- « Source d'enrichissement des savoirs par un accompagnement modulaire dans l'emploi » suivie par un des agents de l'école de Cordes ayant la fonction d'ATSEM,
- « Utilisation des produits phytosanitaires » suivie par l'agent technique chargé de l'entretien de l'école de Cordes,
- « Animation loisirs de courte durée » suivie par l'agent d'animation de l'école de Vaour.

Action sociale : Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les agents permanents de la communauté des communes sont affiliés au CNAS (Centre National de l'Action Sociale).

4 - CREDITS 2014 DESTINES AUX ECOLES :

- Fournitures scolaires : 50 €/élève
- Petit équipement : 10 €/élève
- Arbre de Noël ou autre : 12 €/élève
- Spectacles : 12 €/élève
- Subvention aux associations Parents d'élèves ou coopérative :
 - Ecole de Cordes : 1100 €
 - Ecoles de Penne et de Vaour : 500 €
 - Ecole de Milhars : 150 €

- Dépenses en investissement :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| 2 vidéoprojecteurs (Cordes et Penne) | 4 400,00 € |
| 2 ordinateurs portables (Penne) | 1 000,00 € |
| Mobilier (Milhars et Vaour) | 1 600,00 € |

5 - COMITE DE PILOTAGE du 20 Mai 2014 :

A l'école de Cordes, le comité de pilotage a réuni parents d'élèves, enseignants et représentants de le Caf et de l'éducation nationale. Le diaporama présenté était de qualité ; il a permis de mettre en évidence un certain nombre d'aménagements à réaliser pour rendre le TAP plus performant et moins coûteux.

6 - EVOLUTION DES TAP :

Des propositions ont été faites vers les conseils d'école afin de modifier les horaires des écoles soit 2 fois 1H30 par semaine.

Deux conseils d'école ont voté favorablement pour ces horaires, 1 conseil a refusé ce changement. Face aux enjeux, le conseil communautaire a décidé de passer outre et de demander pour ses écoles d'appliquer les mêmes horaires. Un courrier a été adressé dans ce sens à la DASEN.

La Communauté de Communes a obtenu une réponse favorable aux 2 fois 1H30 par semaine, de la part de la DASEN le 1^{er} Juillet.

A la demande du conseil communautaire, un courrier sera envoyé aux enseignants et parents pour expliquer ce changement (toutes les écoles sauf Penne).

Le passage à 2 fois 1H30 permettra de proposer un réel temps éducatif. L'objectif pédagogique principal de l'année prochaine sera le mieux vivre ensemble, objectif peu développé l'année dernière. Un intervenant de l'association Coop'Hérons interviendra sur les écoles de Cordes et de Vaour afin de proposer des ateliers répondant à cet objectif. Un accompagnement auprès des intervenants est prévu pour les orienter sur le déroulement des séances TAP et sur l'importance de l'éducation relationnelle.

7 - TRAVAUX FUTURS DE LA COMMISSION :

Comment obtenir des commandes de repas en adéquation avec le besoin ? Comment éviter le gaspillage alimentaire et financier ?

Préserver les effectifs de nos écoles, accueil des enfants hors communauté. Eviter le départ vers d'autres structures.

Modifications du transport scolaire sur le territoire.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Philippe DELABRE demande comment sera organisé la classe unique de Milhars et en particulier le temps de travail de l'ATSEM. Cette année encore et compte tenu des effectifs, cet agent assurera une présence de cinq matinées par semaine, le nombre de

maternelle petite section étant de 1. Une dérogation est demandée par l'enseignante auprès de l'IEN.

Madame OSSART demande quand seront effectués les travaux de clôture et la reprise de la cour. La commission bâimentaire de la 4 C a pris cette demande en compte lors d'une des dernières réunions. Une rencontre entre la commission bâimentaire, les enseignants et la commission école doit avoir lieu sur site avant de débiter l'étude.

Monsieur ALBAREDE fait part :

- d'un projet de la Dasen préconisant la mise en place de comités locaux numériques dans les écoles (à suivre),
- d'un projet de partenariat avec une université pour une immersion en anglais des élèves de sa classe. La commission école demande la constitution d'un dossier pour présentation,
- de la difficulté à récupérer la table de ping-pong situé au tennis de Penne. Le démontage et le transport s'avèrent délicats. Il fait la demande d'un achat en fin d'année, si possible, ou bien de le reporter en 2015.

-